

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 21 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 septembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 2

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Guillaume RUET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		
Monsieur Jean-Philippe MOREL		

Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
Madame Brigitte POPARD	
Monsieur Patrick CHAPUIS	
Monsieur Patrick BAUDEMONT	

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Convention-cadre partenariale entre Dijon métropole, l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne et diverses collectivités – Approbation

Dijon métropole est de longue date engagée aux côtés de l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne, de l'État, des collectivités territoriales et des professionnels de la viticulture pour soutenir le processus qui a abouti, le 4 juillet 2015, à l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Une première convention-cadre partenariale fixait une programmation d'actions pour trois ans (2017-2019). Pour Dijon métropole, elle valorisait des projets tels que la reconquête du vignoble dijonnais ou la mise en œuvre de la charte signalétique des Climats.

Dans la continuité de cette première convention, les acteurs impliqués dans la gestion du Bien inscrit ont élaboré une nouvelle convention-cadre associée à un programme d'actions sur cinq ans (2022-2026). Elle pose les modalités de partenariat entre les seize signataires pour assurer la mise en œuvre de 23 projets basés sur le plan de gestion des Climats et déclinés selon les quatre thématiques contribuant à la mise en valeur et à la pérennisation du Bien : connaissance, sauvegarde, valorisation-développement et coopération.

En signant cette convention partenariale, Dijon métropole s'engage à poursuivre son action dans les domaines détaillés au sein du programme. La priorisation des actions auxquelles elle contribuera en tant que maître d'ouvrage ou partenaire financier et les engagements correspondants relèvent de sa seule décision. Y figurent des projets menés collégalement à l'échelle du territoire inscrit ainsi que des projets propres tels que la poursuite de la reconquête du vignoble dijonnais ou la création de nouveaux produits touristiques thématiques.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le partenariat entre Dijon métropole, l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne et les autres signataires, conclu pour une durée de 5 ans ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cette convention.

SCRUTIN POUR : 38 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 2 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN